

Les conséquences de la « réforme » (2)

René Labonté

Numéro 81, hiver 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/44852ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Labonté, R. (1991). Les conséquences de la « réforme » (2). *Québec français*, (81), 27–27.

Les conséquences de la «réforme» (2)

René LABONTÉ

1. Au plan social

Dans l'immédiat, les éditeurs et les auteurs de dictionnaires ne seront sans doute pas très enthousiastes des rectifications à effectuer, car elle vont leur occasionner des maux de tête et des coûts supplémentaires. La réaction la plus répandue dans les maisons qui publient des dictionnaires, affirme Jean-Claude Corbeil, de Québec/Amérique, c'est d'attendre un certain temps pour voir quelle sera la réaction des utilisateurs. Théoriquement, les dictionnaires entérinent l'usage tel qu'il s'observe dans les textes. On se demande maintenant s'il faut intervenir dans l'usage (*la Presse*, 21 juin, p. A 2). Mais il est fort probable que, dans un second temps, les éditeurs se retrouvent gagnants, car on imagine facilement que beaucoup d'usagers voudront «se mettre à la mode» et avoir à leur disposition dictionnaire et grammaire rénovés. Quant aux organismes publics et gouvernementaux, ceux-ci ont à leur service linguistes, rédacteurs et personnes-ressources qui pourront facilement rectifier les textes qui leur sont confiés. D'ailleurs, Les rectifications de l'orthographe n'a rien de coercitif, et rappelons-le, «les graphies anciennes (les graphies actuelles) seront considérées comme variantes correctes jusqu'à ce que les nouvelles dominent dans l'usage.»

Quant au grand public, aux usagers de la langue, ils n'auront d'autres conséquences à assumer que celles qu'implique n'importe quel changement. Qu'il s'agisse de l'*aggiornamento* dans l'Église ou de l'adoption du système métrique, le changement s'avère d'abord difficile ou impossible à opérer pour les uns, et relativement facile, pour les autres. Mais il est évident que changer des habitudes exige toujours un effort, et que n'importe quel changement est souvent perçu, tout d'abord, comme une gêne plutôt que comme un progrès.

Quand un système de communication ou de production fonctionne, son amélioration passe par une phase de modification qui le perturbe. Si la modification se fait, c'est toujours d'une certaine façon contre les utilisateurs, en leur faisant violence, même s'ils sont consentants. (Cibois et Leconte, 1989, p. 106)

2. Au plan scolaire

Il semble bien évident que les changements proposés dérangeront davantage les habitudes de lecteur et de scripteur des étudiants et professeurs, que celles du grand public, surtout de ceux qui travaillent avec et sur la langue écrite. On n'aura pas de difficulté à imaginer que l'adaptation sera plus facile pour l'élève du primaire que pour l'étudiant universi-

taire ; mais il ne faudrait pas sous-estimer la faculté d'adaptation des moins jeunes.

L'adaptation aux nouveautés orthographiques sera, je crois, un peu plus compliquée pour le professeur que pour l'élève. Il est difficile de dire avec exactitude, tant que des directives ne seront pas données, en quoi «la nouveauté» va imposer à l'enseignant de recycler son enseignement de l'orthographe. Il est certain que cela va lui demander un certain travail, surtout tant que grammaires et dictionnaires ne seront pas remis à jour. Par ailleurs, pour ramener la chose à de justes proportions, rappelons-nous que les enseignants québécois, en général, ont connu bien d'autres changements plus importants dans leur carrière.

Par contre, dans l'immédiat, c'est en tant que correcteur que le professeur de français sentira davantage les effets des rectifications de l'orthographe. Celui-ci devra développer de nouveaux réflexes ; par exemple, le repérage automatique de certaines fautes sera troublé par certains doutes : «est-ce encore une faute ou bien est-ce la nouvelle orthographe ? Le paramètre règle devra coexister avec le paramètre tolérance, ce à quoi nous n'avons guère été habitués en matière d'orthographe.

D'ailleurs, sur un plan plus général, je crois que la plus importante conséquence de cette mini-réforme sera de nous habituer au changement et à la tolérance dans un domaine qui en avait été exempt depuis bien longtemps et qu'on avait fini par croire immuable. Car ce changement - nous osons le croire - n'est qu'un début, une porte entrouverte sur d'autres modifications qui pourront se produire quand les présentes rectifications seront devenues habitudes.

Cependant, n'oublions pas que le succès de cette entreprise repose sur l'attitude des usagers, surtout ceux de demain, qui sont formés aujourd'hui par notre système scolaire. L'échec des arrêtés ministériels (1901, 1977) est là pour nous le rappeler : si la tolérance n'existe qu'au niveau des examens officiels, la règle et le dogmatisme règnent et rien ne change. C'est pourquoi il est important non seulement d'apprendre qu'on peut écrire piquenique, contrattaque, aout, ognon et nénufar autrement qu'on l'a lu ou écrit jusqu'ici, mais aussi d'apprendre la tolérance (un certain «laxisme» de l'institution, disait Roland Barthes) et de pratiquer l'ouverture d'esprit qui nous permette d'accepter d'autres modifications orthographiques dans l'avenir. Et n'oublions jamais «l'écriture est faite pour l'homme et non l'homme pour l'écriture» (Cibois et Leconte, 1989, p. 8) ●